



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Transparence
et information
de la hiérarchie

Usage
responsable,
esprit critique
et responsabilité
personnelle

Protection
des données,
sécurité
et informations
sensibles

Éthique
& responsabilité
environnementale

Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle





Usage responsable, esprit critique et responsabilité personnelle



L'utilisation de l'IA doit **servir l'intérêt public** et les **objectifs de l'administration publique**. L'utilisation de tout système d'IA est guidée par une logique de support à l'activité humaine.

Les agents ne peuvent reproduire directement et intégralement les résultats de l'IA. Ils doivent **faire preuve d'esprit critique** lorsqu'ils utilisent l'IA et évaluer systématiquement la pertinence et la qualité des informations ou des recommandations produites par cet outil. Ils veillent à un examen humain approfondi de tout résultat basé sur des données fournies ou obtenues par l'IA.

Les agents restent **personnellement responsables du résultat final** de leur travail et ne peuvent se décharger sur l'IA en cas d'erreur ou de jugement inapproprié.



Usage responsable, esprit critique et responsabilité personnelle



Pourquoi c'est important ?

- L'IA n'est pas là pour remplacer votre jugement. C'est un outil pour augmenter votre capacité à servir les citoyens et les objectifs de l'administration publique. L'IA doit rester un support à votre activité humaine, jamais un substitut à votre responsabilité.
- L'IA générative produit des **réponses statistiquement probables, pas des vérités**. Elle n'a pas de réelle compréhension de ce qu'elle produit ni d'esprit critique. Elle calcule simplement la suite la plus probable de mots (ou d'images) à partir des données d'entraînement. Elle peut donc inventer des sources, se tromper sur les faits récents, ou reproduire des préjugés.
- L'IA est programmée pour **fournir une réponse, quoi qu'il en soit**. Pour réaliser sa mission elle peut donc générer des **hallucinations**. Il s'agit d'informations fausses ou inexistantes, mais formulées de manière convaincante par l'IA.
- L'IA est entraînée avec des **données** qui ont été **sélectionnées par ses concepteurs**. Cela implique des **biais** culturels, sociaux et éthiques qui peuvent amener l'IA à produire des résultats faussés ou injustes envers ce qui est moins représenté.
- **L'IA se base sur le contenu mis à sa disposition**. Si ses sources sont erronées ou limitées, ses résultats le seront également.
- Recourir de façon systématique à l'IA générative pour accomplir une partie de nos tâches **risque de créer une dépendance** à cet outil, ce qui peut poser problème si nous ne mobilisons plus certaines de nos compétences.



Attitudes à adopter

- ✓ Considérez l'IA comme un **outil de production de contenu**, pas comme un être intelligent. Gardez la maîtrise du processus intellectuel.
- ✓ Souvenez-vous que **vous restez personnellement responsable** du livrable. Même assisté par l'IA, c'est vous qui signez votre travail. Vous devez pouvoir en défendre chaque ligne, comme si vous l'aviez écrite entièrement vous-même.
- ✓ Soyez **journaliste de votre travail** et restez vigilant. Gardez un regard critique sur les contenus produits par l'IA, s'ils sont vraisemblables, ils peuvent être potentiellement faux ou orientés.
- ✓ Vous pouvez aussi imaginer l'IA comme **un stagiaire ou un nouveau collègue** qui vient d'arriver au ministère. Plein d'enthousiasme et d'énergie, il lui manque l'expérience du métier et il peut commettre des erreurs. Vous pouvez lui déléguer certaines tâches, mais devez cadrer et contrôler les résultats. Restez toutefois curieux, un nouveau collègue peut souvent apporter un regard neuf.

1



Comportements concrets à appliquer



- ✓ Découpez les étapes de travail et **déléguiez à l'IA des tâches spécifiques**, par exemple en lui demandant de structurer, reformuler, synthétiser. Ne lui demandez pas de tout produire.
- ✓ **Révissez entièrement la réponse de l'IA**. Vérifiez systématiquement son exactitude et sa pertinence. Croisez les informations et rejetez ce qui ne vous semble pas fiable. Ne vous contentez jamais de transmettre une production de l'IA sans l'avoir revue.
- ✓ **Retravaillez la réponse de l'IA**. Contextualisez-la et adaptez-la à votre cadre de travail. Ne reproduisez jamais intégralement « telle quelle » une production de l'IA.
- ✓ **Demandez à l'IA ses sources et examinez-les**, même si la réponse semble crédible. Les sources sont-elles réelles, adéquates, fiables ?



Transparence et information de la hiérarchie



Lorsqu'un agent utilise l'IA pour la réalisation d'une mission, il doit être **transparent** vis-à-vis de son supérieur hiérarchique et de ses collègues.

L'agent veille à **référencer correctement les sources** lorsqu'il utilise de manière substantielle l'IA et à mentionner dans ce cas « assisté par l'intelligence artificielle ».

L'agent est en tout cas tenu de préciser dans quelle mesure l'IA a contribué au résultat de son travail, en indiquant notamment si l'IA a servi d'appui à la décision, de support analytique ou d'aide dans un processus particulier. Cette transparence est essentielle pour une **évaluation juste et éclairée du résultat** produit.



Transparence et information de la hiérarchie



Pourquoi c'est important ?

- La transparence est **un principe fondamental du service public**, vis-à-vis des citoyens et usagers. C'est pourquoi ces derniers doivent être informés de toute utilisation de l'IA dans des processus publics qui les concernent.
- La transparence **crée de la confiance**. Elle évite les malentendus et toute ambiguïté. Sans elle, vous risquez de créer de l'incompréhension, voire de la méfiance, notamment si le résultat pose problème.
- Jouer la transparence **renforce votre crédibilité**. Cela montre que vous restez maître de votre production, que vous assumez vos choix et que l'IA n'est qu'un outil de travail parmi d'autres. Imaginez l'impact sur votre crédibilité si vous cachez votre utilisation de l'IA et qu'on la découvre après coup...
- La transparence **facilite la détection d'éventuelles erreurs** et leur correction.
- Être transparent sur l'utilisation de l'IA permet une **évaluation juste et éclairée** du travail produit par les agents du MFWB.



Attitudes à adopter

- ✓ **Assumez** le fait d'avoir eu recours à l'IA. Cela n'enlève rien à votre travail, au contraire, ça montre que vous êtes créatif et rigoureux.
- ✓ **Soyez capable d'expliquer** quand et comment l'IA a été utilisée.
- ✓ **Discutez** avec vos collègues et votre hiérarchie **de l'intérêt** que vous avez à utiliser l'IA et dans quels cas d'usage précis.
- ✓ Face à un contenu créé par vos collègues avec l'aide de l'IA, faites preuve de **curiosité** et d'esprit critique. **Ne le condamnez pas d'avance.**

2



Comportements concrets à appliquer



- ✓ **Informez votre hiérarchie et vos collègues** quand vous utilisez l'IA pour une mission (a minima lorsque l'usage a un impact sur le résultat). Ils doivent pouvoir comprendre où l'IA intervient dans votre processus de travail.
- ✓ **Informez vos destinataires**, qu'ils soient internes ou externes (usagers compris !) de l'usage de l'IA.
- ✓ Pour toute production conçue à l'aide de l'IA (et pas juste pour corriger une virgule), **mentionnez explicitement dans quelle mesure l'IA a contribué au résultat final**. Précisez pour quelle tâche et à quelle étape du processus vous l'avez utilisée.
- ✓ **Vous pouvez utiliser ce modèle de mention** : « Ce [texte/ rapport/PV/présentation/etc.] a été [rédigé/conçu/etc.] avec l'assistance de l'IA [Copilot/etc.], pour les actions de [rédaction du brouillon/amélioration de la formulation/analyse des données/transcription de la réunion/résumé des idées/ classement/prise de décision/etc.]. Ce contenu a été [relu/révisé/corrigé/finalisé/etc.] et validé par [le signataire/le rédacteur/l'administration/l'être humain/etc.]. »
- ✓ **Référenciez les sources et crédits** quand ils sont connus (auteurs, références, origine d'une image, etc.). Ne gomez pas la traçabilité.
- ✓ **Également pour les images, sons et vidéos**, mentionnez explicitement quand ils ont été produits par l'IA.



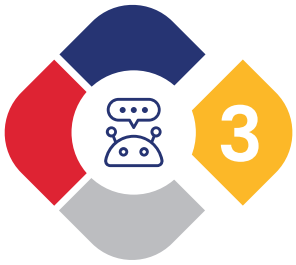
Protection des données, sécurité et informations sensibles



Les agents s'engagent à **respecter les règles** en matière de **protection des données** et de **sécurité numérique** dans leur utilisation des outils d'IA. Il est formellement interdit d'injecter dans un système d'IA des données qui sont sensibles pour l'administration et qui ne sont pas publiques.

Une attention particulière sera portée en ce qui concerne les **données à caractère personnel** ou les informations indirectement identifiantes qui ne pourront être partagées avec les outils IA.

En cas de **doute** quant à la nature des informations ou aux règles de sécurité applicables, l'agent doit **consulter** son supérieur hiérarchique avant tout usage.



Protection des données, sécurité et informations sensibles



Pourquoi c'est important ?

- **Les IA publiques**, d'accès libre et souvent gratuites, **n'offrent pas de protection des données**. Toutes celles qui leur sont transmises peuvent être collectées à des fins commerciales (utilisées ou revendues) ou pour l'entraînement de leurs modèles. Elles risquent alors de réapparaître ultérieurement dans des résultats de requêtes. Le risque est encore accru quand ces services d'IA sont hébergés hors de l'union européenne, ce qui réduit la maîtrise et la souveraineté sur les données qu'on partage avec ces IA.
- Le Ministère gère de nombreuses informations sensibles, très personnelles ou confidentielles. Il est responsable de leur bon traitement. **Une fuite de telles données aurait un grand impact négatif** sur les usagers concernés et sur la réputation du service public. Imaginez ces données se retrouver dans la presse ou dans les mains de personnes malveillantes :
 - Des informations permettant d'identifier un individu et des éléments confidentiels de son histoire familiale.
 - Le contenu d'un dossier à l'instruction qui pourrait compromettre le secret professionnel ou la présomption d'innocence.
 - Une proposition de réforme au stade des premiers travaux dont les premières ébauches pourraient être mal interprétées.
- **Les IA fournies ou recommandées par le MFWB** sont encadrées par des contrats d'utilisation qui apportent des garanties contractuelles sur la **protection de nos données** (notamment sur le non-usage des données à des fins d'entraînement des modèles).



Attitudes à adopter

- ✓ **Soyez particulièrement vigilant** avec les données à caractère personnel (y compris les informations indirectement identifiantes), les données sensibles et confidentielles que vous traitez.
- ✓ **Respectez** le cadre imposé par le **RGPD**.
- ✓ En cas de doute sur la sécurité des données, adoptez une **posture de prudence**.



3

Comportements concrets à appliquer



- ✗ **N'introduisez jamais de données à caractère personnel** ni de données sensibles ou confidentielles dans une IA générative. Il est formellement interdit d'injecter dans un système d'IA des données qui sont sensibles pour l'administration et qui ne sont pas publiques.
- ✗ Ne fournissez **pas de dossier complet** à l'IA.
- ✓ **Anonymisez** préalablement tout document ou élément que vous fournissez à l'IA.
- ✓ **Si vous voulez tester un processus IA, utilisez des données fictives** plutôt que de vraies données.
- ✓ **Utilisez une IA générative fournie ou recommandée* par le MFWB** et pour laquelle le Ministère dispose d'un contrat qui protège nos données. Veillez à vous identifier **avec votre compte professionnel** afin que la protection des données soit bien appliquée ! (*En février 2026 il s'agit de Copilot.)
- ✓ **En cas de doute** sur le caractère sensible d'une donnée ou sur les règles de sécurité applicables **consultez la FAQ Vie privée et sécurité** ou demandez à votre hiérarchie.
- ✓ Si vous désirez vous sentir plus à l'aise avec le sujet, **consultez**
 - La page **intranet** « Vie privée et sécurité des données » qui rassemble informations et bonnes pratiques.
 - Le site de **l'Autorité de Protection des Données** : données sensibles, systèmes d'intelligence artificielle et RGPD.



Éthique & responsabilité environnementale



Lorsqu'ils utilisent l'IA, les agents doivent respecter les principes éthiques fondamentaux, en particulier ceux relatifs à la **non-discrimination**, à l'**équité** et au **respect des droits fondamentaux**. Ils seront conscients que les résultats obtenus en utilisant l'IA peuvent être le fruit de biais algorithmiques et veilleront à les corriger et à en tenir compte.

Les agents veillent à **un usage sobre et proportionné** des outils d'IA, conscients des enjeux environnementaux liés à ces technologies.



Éthique & responsabilité environnementale



Pourquoi c'est important ?

- **L'IA peut reproduire ou amplifier les biais** existants sans que vous le voyiez venir : si elle apprend sur des données biaisées ou entraînées par des équipes peu diversifiées, elle renforce les inégalités. Imaginez qu'une IA utilisée pour évaluer les dossiers de citoyens favorise systématiquement certains profils parce qu'elle a appris sur des données historiquement biaisées. C'est une discrimination invisible, mais bien réelle.
- **L'IA a tendance à nous conforter dans nos opinions.** C'est un risque pour le pluralisme. Le ministère, en tant qu'institution publique doit faire preuve de partialité et de neutralité.
- **Utiliser une IA générative consomme beaucoup plus d'énergie que faire appel à un moteur de recherche.** Entraîner ou exécuter de grands modèles d'IA mobilise des serveurs puissants pour stocker les données et faire tourner les systèmes d'IA. Ils fonctionnent en continu et leur consommation en électricité et en eau, pour les refroidir, génère une empreinte carbone réelle.
- **Les IA sont conçues pour maintenir la conversation.** Elles terminent souvent leurs réponses par des nouvelles questions. Outre la perte de temps, chaque échange supplémentaire entraîne une surconsommation d'énergie.



Attitudes à adopter

- ✓ **Faites preuve de discernement** face aux suggestions de l'IA.
- ✓ **Soyez attentif aux risques de discrimination** causée par les biais.
- ✓ **Soyez conscient de l'impact environnemental** de votre utilisation de l'IA.
- ✓ **Adoptez une sobriété** d'usage de l'IA.



4

Comportements concrets à appliquer



- ✓ Fixez-vous un objectif clair avant de commencer (résumer, structurer, lister, reformuler). **Dès que votre objectif est atteint, clôturez votre interaction avec l'IA.** Ne vous laissez pas entraîner dans des relances non nécessaires et évitez les itérations « pour voir ».
- ✓ **Corrigez** les résultats incompatibles avec les principes de **non-discrimination, d'équité et de respect des droits fondamentaux.**
- ✗ **Ne recourrez pas à l'IA si une alternative plus simple suffit.** Posez-vous la question : est-ce que j'ai vraiment besoin d'utiliser une IA complexe pour cette tâche ? Existe-t-il une solution plus sobre, plus simple ? Un email, une formule, une recherche classique suffisent parfois.
- ✗ **Évitez les requêtes accessoires** sans besoin administratif réel (ex. demandes de styles multiples sans valeur ajoutée).
- ✓ **Choisissez un modèle d'IA** (sa version) **adapté à la complexité de votre requête.** Un modèle léger est rapide, peu coûteux, moins énergivore, mais a des capacités limitées. Un modèle puissant est plus précis, plus polyvalent, mais plus lent, plus cher et plus énergivore.

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle générative et à son intégration croissante dans nos pratiques professionnelles, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'en garantir un usage responsable, éthique et sécurisé.

L'objectif de la présente charte est d'offrir un cadre général pour accompagner l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les agents tout en protégeant les valeurs et les missions du service public. Elle s'inspire des bonnes pratiques établies par l'Administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (qui a publié sa propre charte en février 2025) et a été **validée par le comité de direction du MFWB du 19 mai 2025.**

Pour en faciliter l'appropriation par le personnel du MFWB, la charte a été enrichie des sections Pourquoi, Attitudes et Comportements. Ces dernières ont été rédigées avec l'assistance de l'IA Copilot pour la structuration des idées, la rédaction du brouillon et la reformulation de phrases. Ce contenu a été entièrement révisé, adapté et validé par le Centre d'Expertise du Numérique.

Chaque entité, chaque métier peut avoir des consignes particulières pour l'utilisation de l'IA dans les outils de tous les jours. C'est pourquoi il est important, en plus de ce cadre général, d'être attentif au respect de consignes particulières communiquées par sa hiérarchie.

Les technologies évoluant rapidement, nous invitons le personnel du MFWB à se former et s'informer régulièrement via les pages intranet dédiées à l'intelligence artificielles. (Support > Numérique > Intelligence artificielle)



Fédération Wallonie-Bruxelles
Secrétariat général
Centre d'Expertise du Numérique
Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles
fw-b.be
02 413 3000
Contact : cen@cfwb.be
Éd. resp. : Annie Devos, Secrétaire générale a.i. • Bld Léopold II, 44, 1080 Bruxelles

